

APPEL À PROJETS

RÉSIDENCES D'ARTISTES

2020/2021

Quai de Scène a pour ambition de développer l'accompagnement et le suivi de formes émergentes, sans se préoccuper des frontières entre les disciplines.

L'association accueille tout au long de l'année des artistes au théâtre à Bourg-Lès-Valence.

Quai de Scène coproduit et diffuse des œuvres d'artistes qui suscitent la curiosité, la réflexion, le sens ... **La structure accueillante se veut support à la réflexion artistique, à la rencontre avec le public et au développement de réseaux professionnels.** Dans ce cadre, les résidences ont pour ambition d'installer également un rapport étroit entre les artistes en résidence, le territoire et les habitants sur lequel **Quai de Scène** est installé.

Quai de Scène accueillera au maximum **3 projets professionnels de création** s'inscrivant dans des écritures contemporaines.

Organisé par **Quai de Scène** et **la compagnie Via Nova** (en résidence permanente) pour la première fois en 2013, cet appel à résidences s'adresse à des équipes artistiques de spectacles vivants, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et plus largement en France.

Ces résidences visent à mettre en place un laboratoire de création artistique et à offrir à ces artistes un espace pour l'expérimentation et la recherche sur des thèmes et des esthétiques percutantes. Ces résidences débouchent sur une ou des représentations

publiques auxquelles sont conviés des professionnels de la Région et au-delà. Ces représentations font l'objet de contrats de coréalisation. Ces échanges contribuent à la fertilisation et à l'exploration de la création théâtrale en Région Rhône-Alpes.

En prenant le temps d'inviter, d'accueillir, d'accompagner les artistes dans leur processus de recherche et de création, **Quai de Scène** se présente comme :

- un lieu d'échange entre artistes, professionnels, amateurs et spectateurs-convives
- un lieu pour la diversité des créations et réflexions artistiques
- un lieu pour des tentatives artistiques et formes émergentes.
- un lieu pour inventer d'autres relations au public.

Site : www.quaidescene.com

GEOGRAPHIE

Quai de Scène est un lieu de création et diffusion émergent. Il est situé à Bourg-Lès-Valence, à proximité de grands pôles artistiques, tels que la Comédie de Valence (CDN Drôme-Ardèche), le Train théâtre, le lux (scène nationale de cinéma), le Navire (cinéma Art & Essai), ainsi que beaucoup d'autres lieux dynamiques et créatifs...

LES CRITERES PRINCIPAUX

Les artistes sont retenus en fonction des critères suivants :

- la pertinence artistique de leur travail
- l'intérêt du questionnement artistique et de la forme qu'ils proposent
- leur volonté de développer une réflexion sur et avec le territoire

LES SOUTIENS ET ACCOMPAGNEMENTS

Durant la résidence de création, nous mettons à la disposition des artistes que nous accueillons un espace de travail, ainsi que l'équipement technique à disposition (selon calendrier). Attention nous n'avons de régisseur à demeure, il faut que les équipes soient en mesure d'être en autonomie technique.

Nos résidences s'inventent avec les artistes accueillis. Pour ceux dont les recherches l'exigent, nous souhaitons pouvoir donner la possibilité de plus longues périodes d'élaboration. De même, au cours ou à l'issue de ces résidences peuvent avoir lieu des ateliers, des répétitions publiques ...Ainsi et d'une manière générale, chaque résidence sera discutée avec les équipes invitées, selon les besoins et les possibilités de chacun.

LA RESIDENCE COMPREND

- **Mise à disposition d'un espace de travail** : salle de spectacles équipée son et lumière (cf. fiche technique sur notre site), soit de 9h à 17h les lundi, de 9h à 18h les mardi et jeudi, de 9h à 13h le mercredi, et enfin horaires libres (selon calendrier) vendredi, samedi et dimanche. Si période vacances scolaires, possibilité éventuelle d'horaires libres (selon calendrier).
- **Mise à disposition d'un espace de bureau, avec accès multimédia, et une cuisine**

Durée : 1 à 2 semaines

- **Apport en production, sous forme d'une mise à disposition de l'espace et d'un éventuel accompagnement artistique** à définir en fonction des besoins spécifiques formulés par chaque compagnie. Aucun apport financier ne pourra être proposé (excepté un contrat de coréalisation à la création du spectacle.) par Quai de Scène, sauf obtention de subvention.
- **Organisation d'une sortie de résidence, et /ou représentation avec contrat de coréalisation** au moment de la création du spectacle, entre la compagnie invitée et *Quai de Scène* (pourcentage à discuter selon le nombre de semaines de résidence)
- **Communication sur la compagnie en résidence et la représentation publique** : courriels, différents outils médias, et présence dans la plaquette de programmation de *Quai de Scène* (parution tous les 3 mois de plaquettes à usage du public et des professionnels.). Soutien à la diffusion envisageable selon période et projet.

N.B. : Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge. Nous pouvons vous mettre en lien avec des hébergements à des tarifs intéressants.

MODALITES DE LA RESIDENCE, IL S'AGIT

- **De mettre à disposition un lieu de création**
- **D'inventer ensemble un moment d'échange autour de votre univers artistique. Vos propositions sont attendues, leur originalité sera privilégiée. Nous demandons aux compagnies d'inventer un lien pour aller à la rencontre du public.**

Ex : ateliers, workshop, stages, rencontres atypiques...

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPORTER

- **la fiche de renseignements (ci-après) dûment remplie. Tous les champs devront être renseignés.**

- le dossier artistique de création, comprenant au moins la note d'intention et un curriculum vitae ou une biographie du/des porteurs de projet
- le budget prévisionnel de création
- tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance artistique du résident ;
- plusieurs propositions de dates de résidence (d'une à deux semaines) ;
- éléments techniques souhaités. *Attention, les dimensions du plateau sont au maximum de 7x 8m et la hauteur maximum est de 3m.*

LA SELECTION DES RESIDENCES

Un comité de réflexion, composé de professionnels du spectacle vivant, de l'équipe administrative de *Quai de Scène*, et l'équipe de *Via Nova* se réunit pour sélectionner les dossiers.

LES CONDITIONS ET PERIODES

Une convention de résidence sera signée entre les compagnies choisies et *Quai de Scène*. Tout document de communication relatif à la création devra porter la mention « *Coproduction Quai de Scène* » ou le logo de la structure.

Les compagnies accueillies s'engagent à présenter leur création à leur sortie de résidence, ou plus tard dans la saison, si la création n'a pas abouti dans le temps de résidence.

Calendrier prévisionnel :

Le dossier est à déposer au plus tard le **15 septembre 2020**.

Etude des dossiers par le comité de sélection à partir de cette date. Les résultats seront annoncés fin octobre 2020.

Les résidences se dérouleront entre novembre 2020 et aout 2021.

Les dossiers de candidatures ou demandes d'informations sont à envoyer à l'adresse suivante :

contact@quaidescene.com

Indiquez obligatoirement dans l'objet : **Appel à résidence**

Avant toute candidature, nous vous demandons de bien consulter la fiche technique du lieu :

<http://www.quaidescene.com/quai-de-sc%C3%A8ne/fiche-technique/>

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Merci de remplir le plus précisément possible cette fiche de renseignements.

Renseignements compagnie

Nom de la structure juridique portant le projet :

Nom de la compagnie (si différent) :

Genre artistique :

Lieu d'implantation :

Nom et coordonnées (tél. + mail) du responsable artistique :

Eventuellement noms et coordonnées (tél. + mail) des responsables technique et administratif :

Adresse postale de la compagnie :

Email :

Site :

N° SIRET :

N° APE :

N° licence :

Démarche artistique de la compagnie :

Historique de la compagnie :

Projet déposé

Nom de la création :

Equipe artistique et technique :

Grandes lignes du propos :

Projet de partage ou de médiation avec le public proposé :

Calendrier de création (répétitions, résidences etc.) :

Date et lieu de la 1ère représentation :

Dates de tournée éventuellement :

Soutiens (subventions, coproductions, préachats etc.) – préciser s'ils sont obtenus ou en cours :

Budget prévisionnel global de création – indiquer montant global & joindre le budget détaillé à part :

Dates sollicitées pour la résidence :

Nombre de personnes présentes sur la résidence :

Besoins techniques :

Vos motivations pour une résidence au Quai de Scène et de quel type d'accompagnement avez-vous besoin ?